

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mercredi 14 Mars 2018 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Marie-Françoise Capelani

Michelle Navarro procuration donnée à Sandrine Larbiouze

Michel Lauvaux procuration donnée à Guy Labarrère

Secrétaire de séance : Mme. Debaty

Le Procès-verbal de la séance du Jedi 4 janvier 2018 est validé à l'unanimité.

1 – Echange de terrain :

En complément à la délibération du 23 Janvier 2017 le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un échange de terrain avec Mme Arriulou. La commune cède une surface de 20 m² sur la parcelle AB 333 à Mme Arriulou en bordure du chemin Paroix.

En compensation la commune reçoit 6 m² de la parcelle AB376 en bas de la côte Benguérine.

Cette opération se fera sans soulte et les frais sont à la charge de la commune d'Asson.

2 – Régularisation chemin Arriusoulens :

Lors d'une succession il est apparu qu'une partie du chemin Arriusoulens appartenait encore à un propriétaire privé. Cette situation durait depuis des décennies. A l'unanimité il est décidé d'intégrer cette portion de chemin d'environ 3 300m² dans la voirie communale. Cette opération s'effectue à titre gratuit.



Partie de la voirie à régulariser

3 – Servitude de passage :

L'ancien café de l'Ermitage en haut de la côte d'Asson vient de trouver un acquéreur. Le nouveau propriétaire va transformer ce bâtiment en 4 logements. Pour faciliter l'accès, il a souhaité que la mairie lui assure un passage de 3 mètres de large sur la partie donnant vers l'église. Généralement cette portion de voie est utilisée pour du stationnement. Les conseillers décident à l'unanimité de créer une servitude de passage pour M. Vergez.

Patrick Moura attire l'attention du maire sur les risques de stationnement dans cette zone lors des cérémonies religieuses, ce qui bloquerait l'accès au logement de M. Vergez. Une solution est envisagée : ouvrir éventuellement le passage en direction de l'entrée de l'église afin de faciliter le parking des véhicules.

4 – Délibération de reprise de la voirie des Floralties :

La voirie et les réseaux du lotissement des Floralties, rue Carrère Longue, est toujours sous la responsabilité du promoteur Despagnet. Il convient d'intégrer cette rue dans le domaine public.

Patrick Moura demande si l'association des propriétaires de ce lotissement est informée de cette démarche. Le maire répond qu'il va les contacter dès que la délibération sera actée.

Dans ce type d'opération immobilière le promoteur confie voirie et réseaux à l'association des propriétaires qui les transmet à la collectivité. Le maire précise qu'il peut également intégrer ces éléments directement sans passer par la case association et c'est dans cette optique qu'il va agir. Les élus décident à l'unanimité de lancer la procédure pour la reprise des voies du lotissement.

5 – DETR 2018 plan de financement extension école aménagement centre Bourg :

Sous ce vocable généraliste, il s'agit en fait de demander une subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à l'État pour financer le projet d'aménagement du terrain Rigal en dessous de l'école du Bourg.

Le maire présente un tableau récapitulatif des coûts prévisionnels engendrés par cet aménagement :

Type de travaux	Dépenses €	Financement	Recettes €
Etude CAUE	2 500	Dotation Etat (DETR)	164 290
Frais de maîtrise d'ouvrage	8 225	Aide Conseil départemental	61 608
Estimation travaux	400 000	Autofinancement	184 826
TOTAL	410 725	TOTAL	410 725

Patrick Moura rappelle que les élus de l'opposition ont voté contre ce projet dès le début de sa présentation. Cependant, comme toutes les subventions et aides diverses seront les bienvenues pour alléger les finances de la commune, les 4 élus de l'opposition s'associent à la majorité pour valider ces demandes d'aides.

Rappel : L'opération a débuté par l'achat du terrain le 16 juin 2015 à M. Rigal pour un montant d'environ 150 000 €. Elle s'est poursuivie le 26 mai 2016 par la signature d'une convention avec le

CAUE, organisme de Conseil Architecture Urbanisme et Environnement. Aujourd'hui le contour des travaux prend forme. Dans les 400 000 € on trouve en particulier une extension de la cour de l'école pour 97 000 €, un city stade pour 110 000 €, des plantations pour 88 000 € ...

6 – DETR 2018 plan de financement équipement numérique Ecole du Bourg :

Le maire souligne la nécessité de renouveler le matériel informatique de l'Ecole du Bourg. Les besoins pour l'enseignement se chiffrent à 6 497 € pour l'achat de 12 ordinateurs et à 4 741 € pour un tableau blanc interactif. Une aide de 4 495 € est sollicitée au titre de la DETR. Le Conseil départemental apportera son soutien financier pour 6 743 €. L'unanimité est acquise pour ce point.

7 – Emplois d'été :

La période des emplois d'été est prévue du 2 juillet au 26 août 2018. Le maire propose la création d'emplois temporaires réservés aux jeunes de la commune âgés de 18 ans au moins. Ainsi par périodes de 15 jours, 8 jeunes vont se succéder pour accomplir des tâches dans les espaces verts de la commune. Le maire souligne qu'il a déjà reçu 9 candidatures pour ces travaux d'été. La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 – Convention avec le Groupement Pastoral :

Le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Ouzom oeuvre depuis fort longtemps à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs transhumants. Avec beaucoup de courage et peu de moyens financiers cette équipe a aménagé les zones de montagnes que les communes d'Arthez d'Asson et Asson lui ont confiées. Cette forêt, qui depuis un siècle a le statut de forêt protégée, est surveillée de près par les services de l'ONF. Cet organisme a relevé qu'aucune convention ne liait les deux communes et le Groupement Pastoral en ce qui concerne les aménagements structurels. Les élus ont réparé cet oubli en acceptant à l'unanimité une convention d'utilisation de ce domaine montagnard.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire a annoncé qu'une réception est prévue pour le départ à la retraite de Mme Aline Fréchou.

Nous profitons de cette tribune pour remercier cette employée fidèle et compétente qui a œuvré pendant de nombreuses années au bien-être des enfants à l'Ecole du Bourg.

Le maire a précisé à Patrick Moura qu'il sera en mesure de lui donner rapidement les éléments comptables de l'année 2017.

La séance est levée à 21 heures 20

Les rédacteurs.